

UNIRS

Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires

Communiqué de presse. Paris, le 9 novembre 2010.

Les retraités encore et toujours mobilisés les 23 et 25 novembre 2010

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) enregistre avec satisfaction que l'intersyndicale a pu, pour l'essentiel des organisations, poursuivre sa démarche revendicative et unitaire. Les prochaines mobilisations unitaires se concentreront sur la journée du mardi 23 novembre. Les revendications ont toujours pour objectif une autre réforme des retraites et l'abandon de la loi maintenant votée. Le vote de ce texte ne le rend pas plus juste, et sa légitimité est de plus en plus contestable, quand une grande majorité de la population le refuse. Très justement, les revendications de l'intersyndicale sont aussi élargies à tout ce qui vise un autre partage des richesses et une forte réduction des inégalités : ce sont bien des choix de société décisifs qui sont révélés par la réforme régressive du gouvernement d'une part, et par les propositions alternatives avancées notamment par les organisations syndicales. Le maintien de l'intersyndicale est un élément positif pour les prochains affrontements qui ne manqueront pas d'arriver compte tenu des annonces gouvernementales déjà faites, en matière d'emploi, de précarité et de chômage, de pouvoir d'achat des salariés et des retraités, de budgets publics, de fiscalité, de services publics, d'assurance-maladie, de dépendance, etc.

Les personnes retraitées, plus âgées que la moyenne de la population, sont forcément plus directement touchées par les mesures régressives prises par le gouvernement dans ces deux derniers domaines. L'UNIRS appelle plus particulièrement les personnes retraitées à participer aux initiatives unitaires du 23 novembre, et aussi aux actions et manifestations décidées par l'intersyndicale des organisations de retraités pour la journée du 25 novembre. Il faut bien une réponse collective, solidaire et publique aux besoins des personnes en situation de perte d'autonomie. Toutes les mesures allant vers une réduction du nombre des personnes bénéficiaires seraient graves de conséquences et mettraient nombre de personnes âgées et leurs familles dans des situations dramatiques. L'UNIRS rejette toute idée de remplacer, même partiellement, des allocations publiques par des garanties confiées à des assurances privées : la solidarité doit être universelle, et organisée autour de nouvelles cotisations obligatoires et touchant de façon progressive l'ensemble des revenus ; elle ne doit pas être organisée autour de l'idée d'ouvrir un nouveau marché aux assurances privées et de nouveaux profits à leurs actionnaires. Ces cotisations obligatoires nouvelles, en touchant l'ensemble des revenus, et de façon plus importante les revenus élevés, doivent ensuite permettre d'éviter les recours sur succession qui pénalisent les personnes dépendantes et leurs familles, à l'opposé de toute idée de solidarité.